

Bujumbura condamne le "rapport oral" de la commission d'enquête de l'ONU

@rib News, 28/06/2018 Source Xinhua Le ministre burundais des Droits de la Personne Humaine, Martin Nivyabandi, a condamné jeudi à Bujumbura le contenu du "rapport oral" de la commission d'enquête de l'ONU sur les droits de l'homme au Burundi.

En présentant mercredi le rapport Genève devant le Conseil onusien des droits de l'homme, le président de cette commission, le juriste sénégalais Doudou Diagne, a parlé de "persistance" des violations des droits de l'homme au Burundi qui auraient été dirigées contre les partisans du "non" au référendum constitutionnel du 17 mai dernier. Le gouvernement burundais ne veut pas collaborer avec cette commission, a déclaré le ministre burundais avant de plaider pour le respect des droits de l'homme dans le pays après l'annonce du président Pierre Nkurunziza qu'il ne briguera pas un autre mandat en 2020. "C'est purement et simplement un rapport, qui s'inscrit dans la lignée des précédents, et qui ne font que ternir l'image de marque du Burundi", a-t-il réagi. Ce rapport "reflète la volonté politique de celui qui l'a mandaté de façon officieuse", a-t-il ajouté en pointant du doigt notamment l'Union Européenne (UE) et ses alliés. "En fait, ils veulent montrer qu'au Burundi, il n'y a pas d'évolution positive. Mais les personnalités de marque qui visitent le Burundi, comme les parlementaires africains dans leur récent séjour au Burundi, constatent le contraire sur le terrain burundais et le témoignent de vive voix", a-t-il expliqué. La situation au Burundi répond à des normes internationales en matière de protection des droits de l'homme, a insisté le ministre Nivyabandi. "Des cas de violations des droits de l'homme existent au Burundi comme il en existe sous d'autres cieux dans d'autres pays à travers le monde, notamment en Europe et en Amérique", a-t-il fait remarquer.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});